

SuisseEnergie

Newsletter N° 30



■ ACTUEL

Centime climatique: convention d'objectifs signée

Le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger et la «Fondation centime climatique» ont signé le 30 août une convention d'objectifs prévoyant le prélèvement de 1,5 centime par litre d'essence ou de diesel dès le 1er octobre.

Le Conseiller fédéral Moritz Leuenberger et la «Fondation centime climatique», représentée par son président, M. David Syz, et le vice-président du conseil de fondation, M. Ronald Ganz, ont signé la convention d'objectifs visant à réduire les émissions de CO₂. Après les accords passés avec les importateurs d'automobiles, l'Agence de l'énergie pour l'économie et l'industrie du ciment, cette convention constitue une autre mesure importante, librement consentie, destinée à réduire les émissions de CO₂ selon la loi sur le CO₂.

(suite p. 2)

Le centime climatique en bref

La Fondation centime climatique s'est engagée le 30 août envers la Confédération à contribuer à réduire les émissions de CO₂ de 1,8 million de tonnes par an en moyenne de 2008 à 2012, dont au moins 0,2 million de tonnes avec des projets en Suisse. Le reste pourra être attesté sous forme de certificats d'émissions étrangers délivrés selon les règles du protocole de Kyoto dans le cadre de projets dits de mise en œuvre conjointe ou de mécanisme pour un développement propre.



La Fondation disposera de quelque 100 millions de francs par an. Il est prévu d'utiliser les deux tiers de ce montant en Suisse. La priorité sera donnée à la promotion des carburants bio et aux mesures visant à améliorer le rendement énergétique des bâtiments. Le potentiel de la biomasse en matière de production de chaleur ou une meilleure utilisation des rejets de chaleur sont aussi intéressants.

La Fondation déterminera quels projets de réduction des émissions de CO₂ méritent d'être promus au moyen d'un appel d'offres. Le prix par tonne d'émissions évitées constituera un critère-clé. Les projets recevront chaque année un financement correspondant à la réduction des émissions qu'ils auront prouvée. La Fondation présentera à la Confédération d'ici la fin janvier 2006 les conditions qui seront posées aux projets dignes d'être soutenus.

**Marco Berg, directeur de la
Fondation centime climatique**

Collaboration avec l'OFEN et l'OFEFP

La convention définit les objectifs quantitatifs de réduction, le délai imparti à la mise en œuvre et les modalités d'établissement des rapports. Elle fixe les règles de coordination et de coopération pour la collaboration avec les offices fédéraux compétents (OFEN et OFEFP). La Fondation devra apporter d'ici la mi-2007 la preuve qu'elle peut atteindre les objectifs convenus avec un



La convention d'objectifs est signée. Le centime climatique sera introduit le 1er octobre.

business plan montrant les mesures à prendre et leur efficacité, une analyse d'efficacité des mesures réalisées et un rapport annuel pour 2006. Dans le cas contraire, le Conseil fédéral souhaite introduire une taxe sur le CO₂ pour l'essence.

Forte contribution à la baisse des émissions de CO₂

Avec la réduction totale des émissions de CO₂ fixée à 1,8 million de tonnes par an, la Fondation contribuera grandement à parvenir d'ici 2010 aux objectifs encore non atteints de diminution des émissions de CO₂ de 2,9 millions de tonnes, dont au moins 0,2 million avec des projets en Suisse. Elle a carte blanche pour choisir ses projets dans la mesure où ils complètent de manière optimale le programme SuisseEnergie et les plans cantonaux. Quant au reste, la Fondation pourra acheter des certificats d'émissions étrangers pour 1,6 million de tonnes au maximum.

Vous trouverez de plus amples informations dans le communiqué de presse et la convention d'objectifs sur les sites:

www.suisseenergie.ch

www.uvek.admin.ch

Certificat énergétique pour les bâtiments: déjà dans l'Union européenne, bientôt en Suisse?

Les bâtiments englobent près de la moitié de la consommation énergétique totale en Suisse. Ils représentent donc un grand potentiel pour atteindre les objectifs climatiques, notamment avec le certificat énergétique pour les bâtiments.

Aujourd'hui, des prescriptions cantonales veillent à ce que les nouvelles constructions soient économes en énergie. Cependant, des instruments adéquats manquent pour les autres bâtiments. À l'instar de l'étiquetteEnergie pour les appareils électroménagers, le certificat de performance énergétique des bâtiments montre leur qualité énergétique à l'aide d'une classification. De plus, il contient des recommandations présentant les mesures concrètes qui doivent être prises pour améliorer le rendement énergétique, voire pour répondre aux normes MINERGIE.

Le certificat énergétique doit favoriser les rénovations et réduire ainsi à la fois la consommation d'énergie de chauffage et les émissions de CO₂. Des expériences réalisées dans l'Union européenne (UE) montrent que c'est possible avec des mesures d'accompagnement coordonnées telles qu'un programme en faveur de la modernisation des bâtiments.

Expériences encourageantes dans l'UE

En raison des bonnes expériences de l'Union européenne, l'Office fédéral de l'énergie OFEN étudie actuellement la possibilité de transposer ce certificat en Suisse. Des aides à la décision pour le débat de politique énergétique portant sur l'introduction du certificat énergétique pour les bâtiments sont élaborées dans le cadre du programme de recherche Fondements de l'économie énergétique (FEE). SuisseEnergie clarifie si le marché immobilier y est favorable. Dans ce cas, la Suisse pourra entamer des démarches en ce sens. Les principaux partenaires seront les cantons qui devront en fin de compte assumer la mise en œuvre légale, qui ne pourra réalistement pas avoir lieu avant 2010.

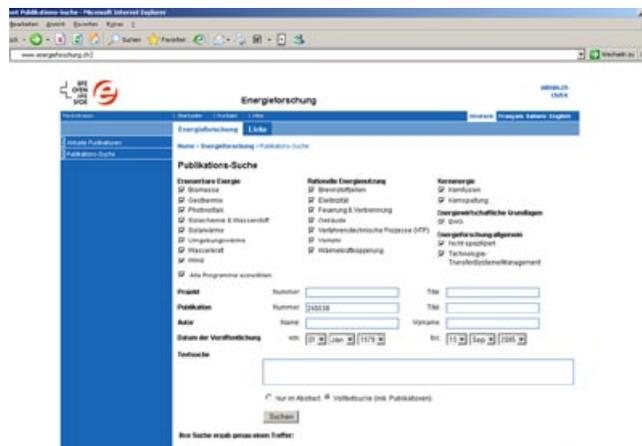


De la biomasse à l'énergie hydraulique: toutes les publications de recherche en ligne

Avis à celles et ceux qui s'intéressent à la recherche: la page Internet des publications de recherche dans le domaine énergétique a été complètement remaniée. La banque de données comprend quelque 8000 références bibliographiques, avec la possibilité de télécharger gratuitement plus de 1000 publications en format PDF. Sur commande, d'autres rapports de recherche seront ajoutés en permanence à cette offre en ligne.

La nouvelle configuration facilite l'exploitation et présente aussi nombre d'avantages pour les utilisateurs: visibilité améliorée, possibilités de recherche élargies, structure web plus moderne et nouvelle organisation des liens proposés.

www.recherche-energetique.ch



MANIFESTATIONS

Bien-construire pour bricoleurs



Un conseil professionnel pour rénover soi-même à peu de frais et économiser de l'énergie

Transformer et rénover soi-même est un vrai plaisir quand on est habile de ses mains. Coop et bien-construire montrent dans une exposition itinérante s'arrêtant dans des centres Brico+Loisirs comment économiser de l'énergie et de l'argent avec les bons matériaux.

En collaboration avec Coop Brico+Loisirs, la campagne «bien-construire» publie une brochure consacrée aux matériaux permettant d'économiser de l'énergie lors de transformations ou de rénovations à l'occasion d'une exposition itinérante à

coop
brico+loisirs

bien-construire.ch

laquelle participent aussi le «Hauseigentümerverband» (association de propriétaires de maisons) et le site internet info-maison, qui donne des conseils indépendants.

Simple, objective et spécialisée

L'exposition itinérante fera halte devant les deux centres Coop Brico+Loisirs de Langenthal (17.9) et d'Oberburg et aidera les clients à se faire rapidement une idée des matériaux à utiliser pour les transformations. Pendant un jour, une équipe d'experts se tiendra gracieusement à leur disposition pour les conseiller en matière de travaux qui peuvent être réalisés soi-même, d'économie d'énergie et de questions juridiques.

Autres dates des Road-Show:

Samedi, 1er octobre, Coop Brico+Loisirs, Oberburg

En raison des inondations, la Road-Show prévue à Interlaken le 24.9 sera reportée à une date ultérieure.

■ EN BREF & CALENDRIER

Stratégie SuisseEnergie 2006–2010

Dans sa stratégie pour 2006–2010, SuisseEnergie veut augmenter encore une fois son efficacité de 25% et positionner le programme par rapport aux plus récentes politiques énergétique et climatique. Le papier de stratégie doit inspirer à la fois les travaux de la seconde étape et la formulation des objectifs fixés aux partenaires et agences en fonction des effets escomptés. Téléchargement sur: www.suisse-energie.ch

Satisfaction totale

Une brochure destinée à familiariser les personnes intéressées avec le chauffage à pompe à chaleur a été publiée sous le titre «Satis-

faction totale!». Comman de auprès de l'OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, avec le numéro d'article 805.067.1f ou sur Internet www.bbl.admin.ch/bundespublikationen.



Etat de la politique énergétique dans les cantons

SuisseEnergie et la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie viennent de rééditer la publication «État de la politique énergétique dans les cantons»,



qui peut être commandée en version française ou allemande auprès de l'Office fédéral de l'énergie au 031 322 56 53 ou à l'adresse électronique bellinda.tria@bfe.admin.ch.

Protection thermique des bâtiments

La brochure «Coûts et bénéfices. Protection thermique des bâtiments» donne des informations détaillées sur l'énorme potentiel d'amélioration de l'isolation thermique des constructions existantes. Elle peut être téléchargée sur www.suisse-energie.ch ou commandée auprès de l'OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.bbl.admin.ch/bundespublikationen, n° d'article 805.330.f, prix: 10 francs.

Calendrier SuisseEnergie 2005

Date	Manifestation	Contact
1.10.	Exposition itinérante bien-construire, Coop Brico+Loisirs, Oberburg	www.coop.ch/bauundhobby
16.10.	Gewerbeausstellung (foire), Koppigen	pius.huesser@novaenergie.ch
8.11.	«naturemade» Energie-Arena, Bienne	kontakt@aee.ch
11.11.	Zoga, Zofingue	pius.huesser@novaenergie.ch
2.12.	Conférence sur la stratégie de communication de SuisseEnergie 2006–2010	chantal.purro@bfe.admin.ch

SuisseEnergie

Office fédéral de l'énergie OFEN, Worblentalstrasse 32, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. 031 322 56 11, Fax 031 323 25 00 · office@bfe.admin.ch · www.suisse-energie.ch